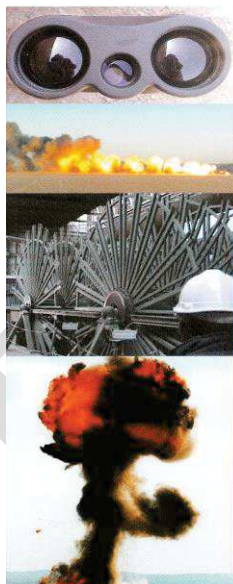


**Pour une meilleure prévention**

*Institut de Formation pour la Prévention des Risques*



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

**Les Risques...**  
*"Sachons ensemble les maîtriser  
pour mieux nous protéger"*

## FORMATION EN DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

(E-learning)

## FORMATION SPECIALISEE COMPLEMENTAIRE



## PRESENTATION GENERALE

Ces formations continue sur la dépollution pyrotechnique s'inscrivent dans le cadre obligatoire défini par l'article 6 de l'arrêté du 23 janvier 2006 fixant le niveau des connaissances requises pour les personnes exerçant les fonctions de chargé de sécurité pyrotechnique, de responsable du chantier pyrotechnique et pour les personnes appelées à exécuter les opérations de dépollution pyrotechnique.

## OBJECTIFS

Cette formation a pour objectifs d'acquérir, de maintenir et/ou de perfectionner les connaissances acquises dans le domaine de la dépollution pyrotechnique, des risques associés et de leur prévention,

## PUBLICS

Cette formation est destinée à toute personne (maitre d'ouvrage, chargé de sécurité, géophysicien, aide opérateur, opérateur et responsable du chantier, ...) travaillant ou amenée à travailler dans la dépollution pyrotechnique.

## ORGANISATION GENERALE (FOAD/E-Learning)

La [plateforme de formation](#)<sup>1</sup> est un outil qui permet :

- 1) d'organiser des parcours de formation en mettant à disposition des apprenants ressources et des activités d'apprentissages, mais également des outils de communication comme des tchats, des forums, des classes virtuelles ainsi que des outils d'organisation comme des plannings, des bibliothèques de dossiers, etc...
- 2) de gérer le suivi administratif et pédagogique du dispositif de formation : enregistrement et inscription des apprenants, traçabilité de leurs activités et des statistiques (temps de connexion, temps passé sur un module, résultats aux QCM et aux évaluations), réalisation du suivi et des évaluations par les formateurs et tuteurs, ...
- 3) de délivrer les attestations de réalisation des activités statistiques.

## INDICATIONS PEDAGOGIQUES

<sup>1</sup> La plateforme est accessible à partir d'un code d'accès (Login) et de l'adresse mail de l'apprenant (abonné).

- La durée de la formation suivie est variable selon les modules suivis.
- Le temps d'étude cumulé et consacré par apprenant aux enseignements comprend : la lecture des documents, leur compréhension, le temps consacré à la recherche, l'écriture, les communications, les réponses faites, etc...) (version FOAD /E-learning) par trimestre.
- Pour la formation en E-learning, le lieu reste au choix de l'abonné.

### Quelques indications spécifiques....

- Diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage<sup>2</sup>.
- Introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes<sup>3</sup>.
- Modes d'évaluation, notamment formatifs (autoévaluation, évaluation des prérequis, avec degrés de certitude, etc.), exploitant directement le concept de métacognition<sup>4</sup> en proposant des feedbacks (automatiques ou différés, synthétiques ou complets, etc).
- Mode de formation ouvert, c'est-à-dire favorisant l'accessibilité à la formation.
- Flexibilité organisationnelle (dans le temps et dans l'espace "où je veux et quand je veux").
- Flexibilité cognitive et pédagogique (ce dont j'ai besoin, comme j'en ai besoin et quand j'en ai besoin).<sup>5</sup>
- Exploitation et développement d'interactions de qualité<sup>6</sup>.
- Diversification des modes d'évaluation et des compétences.<sup>7</sup>

*Nota* : Sur demande, la formation à distance peut être complétée d'une formation en présentiel avec exercices pratiques.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Un test de contrôle des connaissances sous diverses formes (auto-évaluation, rapports écrits, QCM ; QCR, Quizz, etc...<sup>8</sup> est organisé à l'issue de chaque session de formation. Il permet d'attester la validation de la formation suivie.

Une attestation de formation est adressée sous conditions d'avoir suivi l'intégralité des enseignements, (durée) participé aux différents exercices et validé les tests mis en ligne.

## ASPECTS REGLEMENTAIRES

<sup>2</sup> Par rapport aux cours traditionnels en présentiel, l'e-learning facilite la diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage.

<sup>3</sup> L'e-learning facilite également l'introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes (pédagogies actives, participatives, métacognition, apprentissage par problèmes ou par le jeu, etc.).

<sup>4</sup> La métacognition désigne l'activité de l'apprenant (élève) qui s'exerce à partir du moment où il n'est plus dans l'action mais dans une réflexion, verbalisée ou non, sur cette action.

<sup>5</sup> Personnalisation, modularisation, just-in-time, polyvalence didactique, etc.).

<sup>6</sup> L'e-learning exploite, à des fins pédagogiques, les interactions rendues possibles par l'Internet et les divers outils de communication et de collaboration (chat, forum, wiki, vidéoconférence, blog, portfolio, etc.).

<sup>7</sup> L'e-learning facilite la diversification des modes d'évaluation (autoévaluation, évaluation des prérequis, formative, sommative ou certificative, etc.), ainsi que l'introduction "d'innovations". Une des conséquences positive de cette facilitation est de favoriser l'approche formative et l'autoévaluation. L'e-learning permet d'entraîner tous les types de compétences, de simples à complexes (professionnelles, transversales, démultiplicatrices, etc.), des connaissances théoriques aux savoir-faire pratiques.

La réglementation<sup>8</sup> souligne que dans le cas où la formation s'effectue en tout ou partie à distance, le programme doit préciser :

- 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation à distance ;
- 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire.

Le texte réglementaire<sup>9</sup> relatif aux formations ouvertes ou à distance apporte des précisions sur les moyens qui doivent être décrits dans le programme, à savoir :

- les **compétences et qualifications** des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ;
- les **modalités techniques** selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- Les **délais** dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

## PROGRAMME

Le **programme** est défini selon des objectifs annuels. Il traite des **thèmes** suivants:

### 1. TECHNIQUES EN DEPOLLUTION

- Généralités sur les explosifs
- Identification de munitions explosive d'ancienne génération
- Fonctionnement et traitement des munitions explosives d'anciennes
- Méthodes de destruction
- Mesures de sécurité générale
- Stockage, manipulation et transport des munitions et explosifs

### 2. EQUIPEMENTS

- Détection et topographie
- Neutralisation et destruction
- Communication
- Protection et sécurité

### 3. MANAGEMENT

- Gestion du risque
- Planification, gestion et organisation
- Autorité et pédagogie
- Communication et information

## – INTERVENANT(S)

<sup>8</sup> Article L6353-1 du Code du travail.

<sup>9</sup> Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.

## INSTITUT DE FORMATION POUR LA PREVENTION DES RISQUES

Enseignements réalisés par des intervenant(s) spécialisés dans le domaine enseigné et formateurs confirmés.

### DEMARCHE QUALITE ET ENGAGEMENT

Consciente que la Qualité est un acteur essentiel du développement durable d'une entreprise, l'Institut de Formation pour la Prévention des Risques (IFPR) a entrepris dès son origine une démarche d'amélioration continue.

Notre engagement et notre démarche qualité ont pour objectifs principaux :

- de satisfaire aux attentes de nos clients ;
- d'améliorer nos performances, et d'en assurer la constante amélioration ;
- de satisfaire aux exigences règlementaires et légales.

Notre engagement qualité et environnement nécessite la forte implication de tous les collaborateurs, et s'articule autour des axes suivants :

- l'assurance d'un service de qualité et réactif construit sur une communication accrue ;
- une adaptation continuelle aux évolutions et aux exigences exprimées ;
- la maîtrise et la réduction autant que possible de l'impact sur l'environnement.

Un [feuillet d'évaluation](#) sera renseigné par chaque participant à l'issue de l'intervention pédagogique.

### COUT – RENSEIGNEMENT – DEVIS

Pour tout renseignement sur le programme pédagogique détaillé, s'adresser par mail à l'IFPR.



<http://ifpr.fr/nous-ecrire/>